COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE **SEANCE DU 11 AVRIL 2018**

L'an deux mille dix-huit et le 11 Avril, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans la salle des Mariages à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M louis BUFFET, Président de la communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H07 en présence de :

PRESENTS: Messieurs M. BUGAUD, E. FARGIER, A. CHIRAUSSEL, JP. CONSTANT (procuration de M. ALLAMEL), J. DURIEU, A. LOYET, M. BOUSCHON, S. CIVIER, G. JALADE, B. PERRUSSET (procuration de G. FANGIER), C. BOUTONNET, R. THIOLLIERE, JC. COURT, L. BUFFET, G. SAUCLES, R. MOULIN, J. DAURY (procuration de P. MANENT), D. BERAL (procuration de P. ROUX), J. SOUBEYRAND, B. MEISS, R. ROURESSOL, J. LE BELLEGO, P. ABEILLON, D. RECCHIA, J. SEBASTIEN, A. LACOSTE (procuration de M. DUBOIS), S. REYNIER, P. LAVIALLE, JC. FLORY, M. CEYSSON, R. LACROTTE, M. TOURVIEILHE. Mesdames R DUPLAN, MN. DURAND (procuration de P. GAILLARD), C. FAURE, F. DUMAS, F. NOGIER, C. DUCHAMP, C. SUCHET, C. PASTRE, MF. MARTIN, D. FORBIN, N. BARACAND, D. CHARITA, C. GARCIA

Nombre de conseillers

En exercice: 55 Présents: 45 Procurations: 6 Votants: 51 Absents: 4

Date de convocation: 05/04/2018

Absents: Messieurs A. BASTIDE, F. JOUFFRE, M. CHAZE et J. SARTRE

En présence des suppléants non votants : Monsieur L. JOFFRE

Secrétaire de séance : Monsieur S. CIVIER

Objet : Approbation du règlement de voirie communautaire

Le Président informe le conseil du projet de règlement de voirie communautaire, ci-joint en annexe, qui a été élaboré par les membres de la Commission « Trayaux, voirie, bâtiments et réseaux divers » et approuvé lors de la dernière commission en date du 22 février 2018.

Il précise que ce règlement de voirie a pour objet de définir les modalités de coordinations administratives et techniques relatives à l'occupation temporaire du domaine public intercommunal ou géré par l'intercommunalité et à l'exécution des travaux de voirie ou réseaux. Il détaille notamment les droits et obligations administratives de chaque partie (CCBA, communes, entreprises, ...) et les contraintes et obligations techniques (emprises, alignement, organisation des chantiers, prescriptions techniques, ...).

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve le règlement de voirie communautaire ci-joint et ses annexes définies titre VI dudit rèalement :
- Précise que ce règlement sera applicable dès le caractère exécutoire de cette
- Autorise le Président aux démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

L'Ordonnateur soussigné ertifie le caractere executoire par récéption en Préfecture de

on date du 3 0 AVR. 2018

Pour extrait certifié conforme

Le Président, Louis BUFFET

Fait à UCEL, le 13 Avril 2018